

Acte de mariage de DELALANDRE Louis et CHAPELLE Catherine
[964] x [965].

Ce jourd'hui dix-neuvième jour du mois de septembre 1719, après la publication des bans en la paroisse d'Epreville sur la Mer et en cette ci, et fiançailles en l'église de Sorquainville du jour d'hier, j'ai, curé soussigné, interrogé Louis DELALANDRE et Catherine CHAPELLE de leur consentement et les ai solennellement conjoint au sacrement du mariage, présence de leurs parents et amis soussignés.

Louis DELALANDRE
La marque de Catherine CHAPELLE
La marque d'Antoine DELALANDRE